

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 septembre 2020

INCLUSION DANS L'EMPLOI PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE - (N° 3109)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS363

présenté par
Mme Verdier-Jouclas, rapporteure

ARTICLE 4

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« dans sa version en vigueur au 1^{er} janvier 2020 »

les mots :

« dans sa rédaction antérieure à la présente loi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.